DEPARTEMENT DU CALVADOS ARRONDISSEMENT DE BAYEUX CANTON DE COURSEULLES SUR MER COMMUNE DE VER SUR MER

DÉLIBÉRATION N° 2024.03.11 TAUX D'IMPOSITION FONCIER BATI - FONCIER NON BATI TAXE D'HABITATION RESIDENCES SECONDAIRES

Effectif légal : 19 - Membres en exercice : 19 - Présents : 13 - Votants : 17

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle Saint Exupéry, en séance publique sous la présidence de Madame Lysiane LE DUC DREAN, la Maire.

<u>Etaient présents</u>: Lysiane LE DUC DREAN, Jean-Claude MARIE, Gérard MARCIA, Philippe BERTEMONT, Jean-Bernard MAILLARD, Pascale CLAUSER, Marie-Claude HOFFNUNG, Ludovic MAULNY, Jean-Luc VERET, Éric POTIER, Marie-Christine DEHLINGER, Françoise COUTAND, Catherine INNOCENT.

Absents excusés - Pouvoir :

Cécile MACHUREY donne pouvoir à Jean-Claude MARIE Daniel DESCHAMPS donne pouvoir à Jean-Bernard MAILLARD Houria BADEK donne pouvoir à Ludovic MAULNY Philippe ONILLON donne pouvoir à Marie-Christine DEHLINGER

Absents:

Marie-Laure PAIN Jean CHANAL

Secrétaire de séance : Pascale CLAUSER désignée à l'unanimité

* Foncier bâti:

- Considérant que l'équipe municipale a annoncé qu'elle n'augmenterait pas le taux d'imposition,

Le Conseil Municipal vote à *l'unanimité* le taux foncier bâti de 6,68%, égal à celui de l'année 2023 auguel s'ajoute le taux de 22,10% soit au total 28,78%.

* Foncier non bâti:

Le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité le maintien du taux à 15,91%.

* Taux taxe d'habitation sur les résidences secondaires :

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le maintien de la taxe d'habitation à 5,94 % avec 9 voix Pour-4 Abstentions-4 Contre.

La secrétaire de séance Pascale CLAUSER

La Maire, Lysiane LE DUC DREAN

Fait et délibéré en séance,

Les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre

Transmis à la Sous-Préfecture le 10 Avril 7014

SOUS-PREFECTURE
DE BAYEUX

1 0 AVR. 2024